

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 septembre 2018

Le dix-neuf septembre deux mille dix-huit à 18 heures 30 le Conseil municipal de ROUZÈDE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Anne BERNARD, Maire.

Date de convocation : 14 septembre 2018

Sont présents : Mmes BERNARD, LANE, MALHAO, LHERMELIN Mrs COURTIN, CHABOT, ROSSET, SIMON, FORTINEAU, BONHOMME, COCULET.

Absent : néant

M. ROSSET été désigné secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Calendrier des travaux
- Subvention exceptionnelle intempérie
- Bilan frairie
- FDAC 2018
- Questions diverses

SUBVENTION SINISTRES grêle du 4 juillet 2018

Madame le Maire rappelle au conseil municipal, le violent orage de grêle du 04 juillet qui a impacté les communes voisines de SAINT-SORNIN, VILHONNEUR, VOUTHON, RANCOGNE, CHAZELLES etc... détruisant de très nombreuses habitations et infrastructures privées et publiques.

Madame le Maire propose au conseil municipal de voter une subvention exceptionnelle de soutien aux sinistrés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'attribuer la somme de 2500 € aux sinistrés par le biais de la Croix Rouge.

FDAC 2018

Madame le Maire fait part au conseil municipal de l'éligibilité de la commune de Rouzède au Fond Départemental d'Aide aux Communes pour l'année 2018.

Pour cela nous devons arrêter notre choix sur les voies communales nécessitant des travaux afin de déposer un dossier de demande de subvention auprès des services du Conseil Départemental de la Charente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide la remise en état, par réalisation d'un reprofilage et enduit monocouche la voie communale n°5 desservant le village de Champneuf, la voie communale de la Sébarie au Baillat, la voie communale desservant le village du Petit Moulin et la voie communale desservant le village de Bel Air.

Après consultation de trois entreprises, le conseil municipal décide de retenir l'entreprise la moins disante, soit COLAS SUD OUEST pour un montant de 24 237,64 euros H.T.

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour déposer le dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental et mener à bien cette opération (le solde sera financé sur les fonds propres de la commune).

Questions diverses

Les travaux de toitures sur les bâtiments publics prévus en 2018 ne pourront être réalisés qu'en 2019 en raison des plannings surchargés des artisans suite à l'orage de grêle du 4 juillet ayant touché le secteur.

Bilan frairie

En présence de la présidente et la trésorière du comité des fêtes, un bref bilan est abordé.

Deux questions principales :

- au vu du nombre d'activités ce week-end là, la date doit elle être modifiée ?
- doit-on poursuivre l'organisation de la course cycliste ?

Une décision devra être prise après réunion des membres du comité des fêtes.

L'ordre du jour étant épuisé, La séance est levée à 19 h45.